

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL.

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON, Mme Isabelle GUINOT, Mme Nadège LAGRUE, M. Claude PHILIPPE, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD

Pouvoirs : 6 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY, de Mme LAGRUE à Mme ALIGNOL, de M. PHILIPPE à M. MARCEAUX, de M. SALLAZ à Mme MERITE, de Mme TRULLARD à Mme COLAS, de Mme GUINOT à M. ROBLOT)

Secrétaire de séance : M. Madjid KHALED

Date de la convocation : 11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations : 21 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

ONF – VENTE DE BOIS DE LA COMMUNE – REGROUPEMENT : sur proposition de l'ONF, le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les bois de la commune regroupés avec ceux d'autres propriétaires pour faire des lots plus attractifs. Les parcelles concernées pour l'exercice 2018 sont les parcelles 102, 104, 113 et 114 (uniquement les merisiers, trembles) du bois des Ecottes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRAVAUX DE PRIORITE 1 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet des travaux de réhabilitation du poste de refoulement ; ainsi que des travaux de réhabilitation des canalisations d'eaux usées selon l'ordre de priorité suivant :

1 – zone du secteur collège/pré Valdat

2 – zone du secteur la Bruyère/la Maltière

3 – zone du secteur la Bruyère/les Marlots canalisation de transfert

Les travaux sont estimés globalement à 365 701 € HT (maîtrise d'œuvre incluse) dont 47 630 € HT pour le renouvellement du poste de refoulement (les Marlots) et 318 072 € HT pour le renouvellement des canalisations de transfert et canalisations annexes (zone Collège, zone la Bruyère à la Maltière, zone la Bruyère aux Marlots)

Une subvention est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; les travaux devront être réalisés selon les principes de la charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - TARIFS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs de la redevance d'assainissement (inchangés depuis 2016). Ils sont fixés à 20 € pour la part fixe et à 0.78 € pour la part proportionnelle à la consommation d'eau.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Pour les subventions 2018 : Comité Départemental contre les maladies respiratoires, Association des Paralysés de France, Comité FNACA St Martin en Bresse, ADMR, Comité des Fêtes et Batterie Fanfare
La famille JANNIN remercie le maire et le conseil pour la mise à disposition de la salle Gaudillat lors du décès de Mme Christiane JANNIN.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision n° 04 du 11 juin 2018 : Achat de cartes cadeaux pour les bénévoles de la bibliothèque :
4 cartes cadeaux d'un montant de 100 € sont offerts à Mmes Stéphanie BONIN, Sandie BONNET, Magalie PRUDENT et Annie PAGEAUT.
4 cartes cadeaux d'un montant de 400 € sont offerts à Mmes Marie-Madeleine GENDRE, Christine RUIZ, Gisèle CORNIER et Marie-Françoise BRIE.

Zone des Quarts : les modalités de reprise de la zone par la Communauté de Communes seront étudiées lors de la réunion du 26 juin par le Conseil Communautaire.

Travaux en cours :

- Tennis : la rénovation du 2^e court de tennis vient de commencer
- Cimetière : L'entreprise EIFFAGE réalisera les travaux du parking mi-septembre. Auparavant, les agents communaux réaliseront divers travaux dans cette zone : bordures, îlots...

La Poste : Une nouvelle convention sera établie avec la Poste afin que les factrices du secteur puissent prendre leurs repas dans les locaux de l'Agence Postale et bénéficier d'un coin repas. Une indemnité de 100 € par mois sera versée à la commune.

Bâtiment de l'ancienne Poste : l'acte de vente a été signé ce jour, le bâtiment n'appartient plus à la commune.

Terrain Champ de Foire : l'achat par la commune du terrain place du champ de foire (derrière jeux et parking) devrait être signé la semaine prochaine

Commerces : la pizzeria place Gaudillat a été reprise et est à nouveau ouverte. Une boucherie devrait ouvrir en août à côté de la boulangerie.

La séance est levée à 21 H 25. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.